

Les avatars du pouvoir politique traditionnel chez les Bè-Togo (1884-1960)

Komla ÉTOU

Résumé

Les Bè-Togo constituent la communauté éwé du littoral du Togo, où le pouvoir politique était théocratique avant l'institution de la « chefferie coloniale » à partir 1884. Pour analyser les bouleversements connus par ce pouvoir aussi bien dans sa nature que dans sa structure jusqu'en 1960, il a fallu procéder à une confrontation entre sources écrites existantes et sources orales. Cette étude démontre qu'avant l'avènement de l'ordre colonial européen sur la côte togolaise, les officiants du culte de Nyigblin, choisis par divination, étaient les véritables détenteurs du pouvoir traditionnel en pays bè-togo. Mais dès le protectorat allemand en 1884, les principaux foyers du culte de Nyigblin et leurs villages satellites sont devenus autant de chefferies, où la désignation des chefs donna lieu à de vifs antagonismes. Quand plusieurs traditions lignagères s'opposaient, lorsque plusieurs légitimités étaient avancées, l'administration coloniale - qu'elle soit allemande, britannique ou française - n'hésita pas à porter son choix sur les candidats qui lui étaient favorables. Les perdants devenaient alors des opposants, dès qu'une expression politique était possible. En somme, le pouvoir colonial a déstructuré et réorganisé à son profit l'ancienne organisation politique des Bè-Togo.

Mots-clés : Pouvoir traditionnel, Bè-Togo, administration coloniale, chefferie.

The Vicissitudes of Traditional Political Power with the Bè-Togo (1884-1960)

Abstract

The Bè-Togo are the Togolese coastline Ewe community. They shared a theocratic political power before chieftaincy was instituted by colonial Germany in 1884. To analyze upsets experienced by that form of power in both its nature and structure up to 1960, a comparison between existing written sources and oral sources I collected personally, was necessary. This study is concerned with showing that, before the advent of the colonial European order in littoral Togo, the incumbents of the Nyigblin worship, chosen through divination, were the real holders of traditional power in the Bè-Togo community. However, from the 1884 German protectorate, main worship centers and their affiliate villages became so many chieftaincies, where appointments of chiefs yielded to antagonisms. When many lineage-based traditions opposed one another, that various legitimacies were advanced, colonial administration -whether it is German, British, or French - did not hesitate selecting candidates that were their favorites; the losers were those who showed up themselves as opponents, whenever a political expression was possible. In short, the colonial power dispersed then reorganized the Bè-Togos' ancient political organization to its benefit.

Keywords: Traditional power, Bè-Togo, colonial administration, chieftaincy.

Département d'histoire et d'archéologie, Université de Lomé (Togo) ; email : etou_pakom@yahoo.fr

Introduction

Le pouvoir politique traditionnel, encore qualifié de « pouvoir coutumier », désigne au Sud-Togo les pouvoirs locaux détenus par des gens ou des familles qui tirent leur légitimité et/ou légitimation de la tradition. Pour mieux circonscrire cette thématique dans l'espace et dans le temps, nous allons nous intéresser principalement aux Éwé du littoral qui partagent cette région côtière avec les Guin et les Xwla.

Les Éwé sont constitués de divers groupes qui se disent tous originaires de Notsé, leur berceau historique, localité située à une centaine de kilomètres au nord de Lomé, la capitale du Togo. Ces groupes sont notamment les Anlo, Somé, Flawu et Bè-Togo. C'est sur cette dernière communauté que la présente étude va se focaliser surtout, en raison de la particularité de ses structures politiques. En effet, depuis le XVII^e siècle, les Bè-Togo ont mis en place une théocratie fondée sur le culte de Nyigblin qui a unifié des groupes disparates, bousculés par l'histoire. Par ailleurs, cette entité politico-religieuse fut l'une des premières formations du littoral du Togo à être touchée dès la fin du XIX^e siècle par le nouvel ordre colonial européen qui en a fortement modifié les institutions anciennes jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Comment le pouvoir politique a-t-il évolué chez les Bè-Togo depuis l'installation en 1884 de l'autorité coloniale européenne sur la côte du Togo jusqu'à l'indépendance du pays en 1960 ? C'est à cette question que se propose de répondre cette étude, en examinant les transformations imposées par le pouvoir colonial chez ces Éwé au fil du temps. Cette approche diachronique nous semble intéressante d'autant qu'elle permet d'appréhender la dynamique interne et externe des formes de pouvoir dans cette société côtière, et de suivre l'évolution du statut des chefs.

Il existe une abondante littérature sur le pouvoir politique traditionnel au Sud-Togo. Elle concerne surtout les Guin du royaume de Glidji. Aucune étude sur cette thématique ne porte sur l'ensemble des Bè-Togo de la fin du XIX^e au milieu du XX^e siècle. Seuls quelques travaux de recherche abordent partiellement la question du pouvoir soit à Togoville (Dossè, 1994 ; de Surgy, 1994 ; Ahadji, 2007), soit à Bè (Agbétiafa, 1985 ; Goeh-Akué, 2006 ; Édoh, 2010) ou à Amoutivé (Marguerat et Péléï, 1996 ; Adjallé, 2012). Notre contribution consiste à porter sous un même regard les mutations subies par le pouvoir politique dans les différentes localités du pays bè-togo au cours de la période considérée.

¹ L'aire du peuplement éwé s'étend du cours moyen de la Volta (au Ghana) à celui du Mono (au Togo). On y distingue plusieurs communautés plus ou moins indépendantes les unes des autres. Certaines sont localisées dans la zone côtière (Anlo, Somé, Flawu, Bè-Togo), d'autres dans la plaine (Péki, Adaklu, Ho, Avé, Watchi) et d'autres encore dans la région montagneuse (Kpando, Avatimé, Agu, Agomé, Danyi, Kpélé).

Par rapport aux résultats obtenus de la confrontation des sources écrites et orales, nous avons organisé la réflexion en trois parties : il s'agit d'abord de faire l'état des lieux du pouvoir politique chez les Bè-Togo à la veille de la colonisation ; ensuite, montrer comment ce pouvoir a été décomposé par le colonisateur allemand pour mieux assouvir ses ambitions ; et enfin, analyser la façon dont, à la suite de la Première Guerre mondiale, les puissances victorieuses de l'Allemagne au Togo ont réorganisé à leur guise les structures politiques locales jusqu'à l'accession du pays à la souveraineté internationale.

Un pouvoir théocratique avant 1884

Les Bè-Togo constituent la plus importante communauté éwé du littoral du Togo. Établis entre Lomé à Agbodrafo (Porto-Seguro) bien avant le XIX^e siècle, leur identité est particulièrement liée au culte de Nyigblin, leur divinité tutélaire (Étou, 2006 : 57). L'influence de *Nyigblin* des Bè-Togo couvre la région des rivières qui alimentent le lac Togo : les basses vallées du Zio, du Haho et du Lili (Pazzi, 1979 : 107). C'est cet ensemble territorial que certains auteurs européens de la fin du XIX^e siècle comme H. Zöller ([1885] 1990) appelaient le « royaume de Togo » (voir carte n° 1). Son rayonnement s'étendait certes bien au delà des seules cités saintes de Togoville (appelée autrefois Togo) et de Bè, qui en étaient le cœur spirituel. Mais la royauté était plus symbolique que réelle puisque le pouvoir était détenu par le clergé de *Nyigblin* (Dossè, 1994 : 35-36 ; de Surgy, 1994 : 106-108).

Au sommet de cette théocratie des Bè-Togo trônait un grand-prêtre, l'*avéto* (« père ou propriétaire de la forêt ») ou l'*avéfio* (« roi de la forêt »). Il était une sorte de pontife, vivant reclus dans la forêt sacrée, d'abord à Adjassémé au nord d'Agbodrafo durant trente-trois lunaisons, puis à Bè jusqu'à la fin de ses jours (de Surgy, 1994 : 114). L'*avéto* était entouré par une quarantaine d'adeptes de *Nyigblin* (*nyigblin-vivo*), dont les femmes (*avési*) étaient les plus représentatives. Ce grand-prêtre tirait sa légitimité de la sacralité caractéristique des institutions coutumières.

En effet, la société bè-togo étant régie par le culte de *Nyigblin*, toutes les structures fonctionnaient par le biais des oracles. Dans cet univers religieux, le pouvoir n'était légitime que s'il trouvait sa source et sa justification dans le sacré. Ceux qui l'incarneraient étaient dès lors investis d'une fonction divine et étaient eux-mêmes considérés comme des personnages sacrés. C'était notamment le cas de l'*avéto*, dont le choix s'effectuait par divination au sein de plusieurs lignages d'anciennes *avési* sur l'ensemble du territoire bè-togo. La sacralité qui entourait cette consultation était construite par la croyance populaire selon laquelle *Nyigblin* lui-même serait l'acteur de ce processus (Dossè, 1994 : 50).

Les *avéto* portaient trois titres différents en se succédant à la tête de la théocratie des Bè-Togo : *Agboli*, *Akplaka* et *Togbo*, correspondant à trois lieux distincts de la forêt sacrée où ils résidaient successivement à Adjassémé et à Bè (Étou, 2006 : 243-246). À l'ombre de l'autorité suprême, mais avant tout religieuse incarnée par l'*avéto*,

évaluait un personnage important appelé *fionovi* « petit frère du roi² ». Acolyte du grand-prêtre, il jouait le rôle d'intendant des lieux, et servait de courroie de transmission entre les habitants de la forêt sacrée et le monde extérieur (Agbétiafa, 1985: 27-28). Le *fionovi* représentait de ce fait le pouvoir politique exécutif, prérogatives qu'il conservait après la mort du grand-prêtre, et ce jusqu'à l'intronisation d'un nouvel avéto qui choisissait son propre *fionovi* par la suite. Cette organisation laisse penser qu'il s'agirait d'un pouvoir bicéphale.

Mais dans les cités bè-togo comme Togoville, Bè et Abobo, c'était un collège de prêtres et prêtresses (*nyigblinnu*) qui assurait la réalité du pouvoir au quotidien. S'ils étaient aussi choisis par voie de divination comme l'*avéto*, les *nyigblinnu* n'étaient cependant pas contraints par la coutume à mener une vie de reclus. En raison de la liberté de mouvement dont ils jouissaient, ce qui les mettait fréquemment en contact avec la population, les *nyigblinnu* étaient les véritables détenteurs du pouvoir politique : ils ordonnaient, commandaient et décrétaient, assistés par de nombreux *nyigblinviwo*. Mais à Togoville, principal foyer du culte de *Nyigblin*, les *nyigblinnu* avaient à leur tête le *dufio*, autorité supérieure de la cité à qui incomberaient, en dernier ressort, les grandes décisions (Dossè, 1994 : 41).

En dépit de leur statut, les prêtres et prêtresses manifestaient toujours une grande déférence à l'égard du grand-prêtre. En effet, lorsqu'ils lui rendaient visite, ils se débarrassaient, à l'entrée de la forêt sacrée, de tout insigne de pouvoir (chapeau, canne), et baissaient jusqu'aux reins le pagne blanc ou noir qu'ils portaient habituellement à la manière d'une toge romaine (Dossè, 1994 : 38). En face de l'*avéto*, ils se mettaient à genoux, le dos courbé, dans une attitude d'humilité et de soumission, puis battaient les mains en produisant quatre séries de claquements *en decrescendo*, en guise de salutation : c'est le *husisi*. Ils adoptaient la même attitude avant de prendre congé de lui.

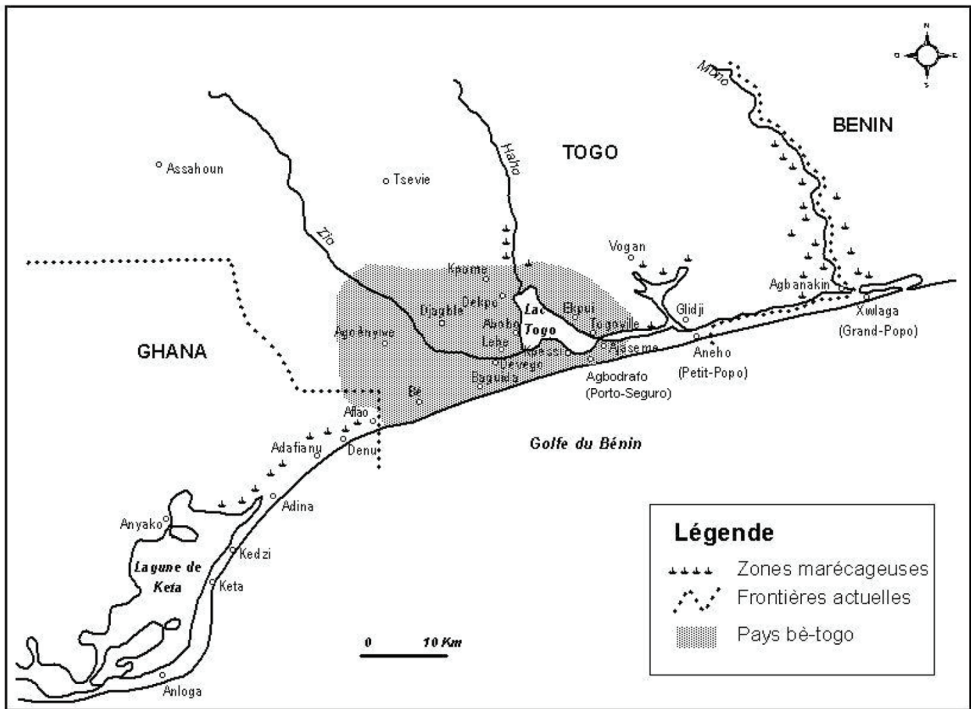
En pays bè-togo, l'*avéto* étant occupé par les questions d'ordre spirituel, l'autorité politique permanente se trouvait donc entre les mains du *fionovi*, des *nyigblinnu* et de certains *nyigblinviwo*. Le pouvoir de ces personnages s'étendait aux dignitaires (*améga* et *amégavi*) des nombreux villages bè-togo : Amoutivé, Baguida, Agoènyivé, Lébé et Djagblé. Selon Mama Kponu³, tous ceux qui faisaient office de chefs de village en milieu bè-togo n'avaient aucune influence réelle. Leur rôle se limitait à l'exécution des volontés du clergé de *Nyigblin*. Cette affirmation est corroborée par le témoignage du capitaine R. Firminger, commissaire du district de Kéta, qui visita le littoral togolais en juin 1884. Dans son rapport du 3 juillet 1884 au gouvernement de Gold Coast, il écrivait :

² Il peut aussi s'agir du fils de l'un des frères utérins de l'*avéto*.

³ Née en 1940, prêtresse de *Nyigblin* à Togoville ; entretien à Togoville (quartier Xétsiavi), le 04/04/2006.

« [...] Le pouvoir réel dans le pays de Beh [-Togo] est entièrement entre les mains des prêtres. Ma première difficulté, et la plus grande, réside dans le fait que le pays de Beh [-Togo] est une terre fétiche. Les gens n'ont pas de roi, ni de vrais chefs : ils sont dirigés directement par les féticheurs » (Marguerat, 1993 : 344).

Il s'agissait d'une société particulière, où le pouvoir politique appartenait aux officiants du culte de *Nyigblin*. À la veille de la conquête coloniale européenne, l'autorité de l'*avéto* était purement morale. Le pouvoir politique étant géré collégalement par les *nyigblinnu* et autres *nyigblinwiwo*, on assiste, à l'arrivée des Allemands, à toutes sortes de manipulations, voire de confections de traditions utiles aux ambitions du moment.



Carte 1. Le pays bè-togo sur le littoral du Togo

Source : K. Etou (2006)

L'ordre colonial allemand et l'émiettement du pouvoir traditionnel (1884-1914)

Au Sud-Togo, point de départ de la formation territoriale du *Togoland*, l'ordre colonial allemand ne laissa aucune marge de manœuvre aux pouvoirs locaux, qui furent profondément bouleversés dans leur nature et dans leur structure. Le pouvoir théocratique des Bè-Togo fut ainsi éprouvé, dès l'installation de l'autorité allemande à la fin du XIX^e siècle. En effet, à leur arrivée sur la côte, les Allemands firent signer le traité de protectorat du 5 juillet 1884, acte fondateur de la naissance du Togo (Marguerat, 1993), par des gens qui étaient peu ou prou représentatifs du pouvoir théocratique. La plupart d'entre eux disparurent aussitôt après du devant de la scène au profit d'autres personnages.

Il en fut ainsi d'Adey et de Hadzi (ou Ahadzi), présentés respectivement comme « *premier et deuxième chefs de Bè* », alors que ce sont les officiants du culte de *Nyigblin* qui détenaient la réalité du pouvoir en milieu bè-togo. Ces deux « chefs » ne furent pas confirmés dans leurs fonctions puisque d'autres personnages furent officiellement désignés par les Allemands pour jouer ce rôle. Le texte fondateur de la naissance du Togo⁴ mentionnait surtout un certain « roi Mlapa de Togo », au nom duquel le traité fut signé. Mais les Allemands apprirent plus tard qu'il était « *décédé depuis longtemps déjà* » (Dossè, 1994 : 84).

Si l'existence de Mlapa ne pose plus réellement problème aujourd'hui au regard des témoignages écrits de l'époque dont on dispose actuellement (Zöller, [1885] 1990 ; Jones et Sebald, 2005), il n'est en revanche pas aisé de savoir quelle était sa fonction exacte dans la théocratie des Bè-Togo. Mlapa aurait été sûrement un personnage influent, en aucun cas un « roi », titre que se plaisaient à porter les ambitieux chefs de clans des principales villes côtières, afin de se faire passer pour les autorités légitimes avec lesquelles les colonisateurs devaient traiter.

Dans la société bè-togo, la disparition d'une personnalité n'a pas d'importance politique, d'autant plus que la tradition permet au collègue chargé de la régence (notamment les notables et héritiers du défunt) de continuer à s'exprimer en son nom jusqu'à l'intronisation de son successeur. Par rapport à la diversité des acteurs impliqués dans ce processus, on note une pluralité de discours de légitimité et de légitimation du pouvoir. Ceux qui désirent faire perdurer la régence pour en tirer profit⁵, estiment souvent qu'il ne faut confier les rênes du pouvoir qu'à des mains expertes. Dans cet ordre d'idées, ils soutiennent que les héritiers d'un certain âge sont encore « mineurs », ce qui n'est pas de l'avis de ces derniers qui rétorquent qu'ils sont « majeurs ». D'où les conflits incessants dont les Allemands surent tirer parti. Ils ne reconnurent pas Koudadjé et Oklou (ou Eklou), considérés comme les « petits-fils de Mlapa » (Sebald, 2007 : 27). Seuls Plakou, « porte-canne de Mlapa », et Nyagblodzro Gassou, « roi » de Baguida, furent récompensés.

⁴ C'est cette localité, rebaptisée Togoville, qui a alors donné son nom à l'ensemble du territoire allemand.

⁵ Recevoir des cadeaux des visiteurs, bénéficier des frais de jugement dont s'acquittaient les justiciables.

Au lendemain de la signature du traité de protectorat, les Allemands éprouvèrent le besoin de passer par des intermédiaires capables de les aider à administrer le territoire. En milieu bè-togo, la fonction d'*avéto* étant hautement sacrée, le détenteur du pouvoir théocratique ne pouvait être d'aucune utilité pour les colonisateurs. Son statut de grand-prêtre de la forêt sacrée en faisait un être retiré du monde qui ne pouvait donc assumer un quelconque pouvoir temporel. D'ailleurs, il n'est pas sûr qu'un *avéto* ait été en fonction à l'arrivée des Allemands. Le journaliste H. Zöllner ([1885] 1990 : 64-66) qui explore toute la région côtière en octobre et novembre 1884 ne parle d'aucun *avéto*. C'est seulement au sujet de Mlapa qu'il donne quelques précieux renseignements avant de s'interroger sur l'identité de son successeur.

Quant aux *nyigblinnu*, ils pouvaient certes mener une vie publique, mais la tradition ne les autorisait pas à aller à la rencontre du Blanc (Étou, 2006 : 333-334). Qui pouvait alors représenter légitimement l'autorité suprême en pays bè-togo ? Les Allemands n'ayant pas pu dialoguer avec les vrais tenants du pouvoir, ils instituèrent ici et là de nouveaux chefs que la population surnomma aussitôt *yovofio* (« chef imposé par le Blanc »).

À Bè, les Allemands reconnurent, dans un premier temps, le *fionovi* comme « *chef spirituel et temporel* » des lieux (Küas, [1939] 1997 : 140). Fort de ce statut, celui-ci fit immatriculer en son nom dans les années 1890, un vaste domaine de plus de 900 hectares à la plage, au sud-est de Lomé (Marguerat, 1999 : 70-72 ; Goeh-Akué, 2006 : 41). Or la terre était un bien collectif et indivisible dans la société bè-togo. Malgré tout, le *fionovi*, représentant d'une cité considérée par les Européens comme « *un nid de féticheurs* », ne se voyait pas cantonné dans le simple rôle de « béni-oui-oui ». S'il s'appuya sur le droit moderne pour s'approprier les terrains appartenant à la collectivité, il ne continua pas moins d'appliquer la justice traditionnelle. Or la législation allemande interdisait par exemple la loi du talion et autorisait l'inhumation des débiteurs insolvables. Ces décisions qui, à terme, n'ont pas manqué de saper le fondement de la vie coutumière, ulcérèrent le *fionovi*. Il n'hésita pas à s'en prendre vertement au représentant du *Reich*.

R. Küas, premier administrateur allemand de Lomé (1889-1895), ne s'embarrasse pas de scrupules pour mettre au pas quiconque ose défier la toute-puissance du *Reich*. Il se livra ainsi non seulement à une violation du sanctuaire de Bè en s'y rendant habillé et armé – ce qui était formellement interdit à toute personne –, mais aussi en provoquant une confrontation directe avec le *fionovi* qu'il fit venir pour un duel à la fois judiciaire et oratoire (Küas, [1939] 1997 : 140-146). Le prétexte fourni pour cette confrontation concernait l'exposition de la dépouille d'un débiteur insolvable, considéré en conséquence comme un paria social, en réalité il s'agissait de trancher la question du pouvoir.

Pour l'administration coloniale, Bè devait rentrer dans le rang en se soumettant aux nouveaux maîtres. À la fin du duel, qu'il n'eut aucun mal à remporter, l'administrateur colonial somma le *fionovi* de baisser son pagne jusqu'à la taille, signe de

subordination et de soumission d'un inférieur à un supérieur. Comme l'a si bien analysé D. Yigbé (2013) : « *Le jeu de rôles se termine par la victoire du Blanc, seul maître du jeu. Le geste du fionovi qui obtempère n'est pas seulement une humiliation pour sa personne, mais il équivaut à la soumission de tout son peuple à l'ordre colonial.* »

Pour sceller sa victoire sur l'ordre ancien, l'administration coloniale nomma, le 10 août 1910, un chef politique apte à relayer son autorité : il s'agit d'Aklassou, aîné de la famille Adéla⁶ de Hédzé. Selon certaines traditions locales, la position géographique de son quartier d'origine⁷ et sa haute stature auraient milité en sa faveur (Édoh, 2010 : 56-57). D'autres soutiennent qu'Aklassou était l'un des rares alphabétisés de Bè, puisqu'il signait de son nom les documents⁸. Quoi qu'il en soit, le promu était quelqu'un qui avait fait bonne impression devant le colonisateur. Pour renforcer son influence dans le milieu, l'administration coloniale lui construisit une résidence officielle en 1911.

Le premier acte significatif que le nouveau chef de Bè posa fut la revendication de l'immense domaine approprié par son prédécesseur, auquel fut attribué le titre foncier 255. L'administration allemande trancha le 28 mars 1911, en partageant l'objet du litige : les deux-cinquièmes situés à l'est (354 ha) aux « *héritiers de Fionovi* », les trois-cinquièmes sis à l'ouest (552 ha) à Aklassou (Marguerat, 1999 : 72). L'immixtion de l'administration coloniale dans les affaires locales ne s'arrêta pas là.

À l'ouest de Bè, se trouvait Amoutivé, un hameau de Bè⁹, où le patriarche Dadji faisait alors figure de chef. Il était le principal interlocuteur des commerçants étrangers ainsi que des fonctionnaires coloniaux allemands à qui il avait donné ou cédé à vil prix les terrains de Lomé, nouvelle ville marchande qui était en train de connaître un essor particulier. Reconnu de ce fait comme un intermédiaire obligé entre l'administration et les habitants d'Amoutivé, il fut chargé du rôle de chef de Lomé à la fin des années 1880. Mais ce fut Adjallé, l'un de ses nombreux fils, qui fut officiellement promu à la tête de cette ville en 1892 (Marguerat et Péléli, 1996 : 120, 124). Le choix d'Adjallé était lié au fait qu'il était déjà dans les bonnes grâces de l'administration. En effet, lorsque Dadji souffrait de sénilité, c'était lui qui gérait les affaires courantes, en le représentant dignement auprès des autorités coloniales. C'est donc tout naturellement que le statut de chef de Lomé lui fut effectivement conféré à la mort de son père en 1892. Cette charge devint alors héritage de sa famille (Adjallé, 2012 : 53-55).

⁶ Terme signifiant « chasseur », et utilisé pour désigner l'ancêtre fondateur de Bè, selon certaines traditions.

⁷ Le quartier Hédzé est situé à l'entrée de Bè, sur une élévation de terrain, qui surplombait toute la cité.

⁸ Informateur : Adzo Assou Zokplonou, né vers 1920, chef du quartier Adzrométi (Bè) ; entretien à Bè, le 20/06/2005.

⁹ D'où le surnom de *Bèvi* (« petit Bè »).

Les Allemands ne manquèrent pas d'être reconnaissants envers ceux qui ont collaboré avec eux. À Baguida, Gassou fut reconduit dans ses fonctions à la tête de la localité (Koumondji, 2010 : 54-55), pour avoir accueilli les représentants du *Reich*, et du fait que sa localité a servi de cadre à la signature de l'acte de naissance du *Togoland*¹⁰. Pour ces différents services rendus, Baguida a été érigée en première capitale du Togo (1885-1887). Mais les Allemands étant les seuls maîtres du jeu, ils ne toléraient aucun écart de conduite de la part de leurs collaborateurs. Gassou l'apprit à ses dépens le 2 février 1885 (Sebald, 2007 : 35-36). Démis de ses fonctions, il est déporté au Cameroun jusqu'en 1891, année où il revint au bercail après avoir fait amende honorable. Il reprit alors les rênes du pouvoir jusqu'à sa mort en 1895¹¹.

À Togoville, les Allemands jetèrent leur dévolu sur Plakou, principal signataire du traité de protectorat au nom du « roi Mlapa » décédé. En 1890, ils l'imposèrent comme « chef supérieur des villages de Togo (*Togodörfer*) », en récompense de son dévouement à la cause allemande (Sebald, 2007 : 32 ; Ahadji, 2007 : 69-70). Cette promotion de Plakou ne laisse pas indifférents les descendants de Mlapa. Les dissensions entre les deux parties atteignent leur paroxysme en 1896, à la suite du décès d'Aményrokou, autorité supérieure coutumière (*dufio*) de Togoville. Pour rétablir la paix dans la cité déchirée par les conflits de succession au trône, le lieutenant von Massow¹² convoqua la population sur la place publique de Togoville. Les deux camps en présence, représentés par Plakou et Koudadjé, ne s'entendent pas sur le choix du candidat à porter au trône de *dufio*. Von Massow fit alors jouer la « règle démocratique » en demandant à la population de se ranger derrière le candidat de son choix. Voici comment le militaire allemand trancha l'affaire, selon son rapport à August Köhler, le gouverneur du Togo résidant à Zébé (Aného) :

« Les partisans de Plakou défilèrent devant moi et j'ai dénombré 328 personnes, tandis que ceux de Koudadjé n'étaient que 294. C'est ainsi que le candidat de Plakou, Amétsro, devint roi. Il est du reste issu d'une des plus anciennes familles, comme Mensah qui a été renversé lors des troubles antérieurs. » (Ahadji, 2007 : 70)

L'administration semblait avoir posé un « acte démocratique », cas sans doute singulier dans l'histoire coloniale du *Reich* au Togo, puisque, ailleurs, elle s'imposa souvent sans discernement et parfois avec brutalité aux anciens pouvoirs, ne les ménageant que lorsqu'ils servaient ou pouvaient servir les intérêts allemands. Mais si ce procédé, par nature étranger aux prescriptions des coutumes et de la tradition, reçut l'assentiment du camp de l'élu, la partie adverse quant à elle y vit une manœuvre orchestrée par le pouvoir colonial pour écarter son candidat du trône. Cette élection ne fit donc pas baisser la tension à Togoville, malgré la menace de représailles de l'administration contre les auteurs de troubles.

¹⁰ Dotowou Landjéko, né en 1919 ; chef du quartier Kagomé ; entretien à Kagomé (Baguida), le 03/10/2012.

¹¹ ANT-Lomé, Cercle de Lomé, série 3APA, dossier 49 : Recherches scientifiques, mœurs et coutumes. Légende de la fondation de la ville de Lomé et du village de Bè. Généalogie des chefs de Baguida, 1929.

¹² 1864-1899. Il est arrivé au Togo en 1896. Nommé chef de la troupe de police, il a largement contribué à la consolidation du pouvoir colonial au Togo à travers différentes expéditions.

La bonne marche de l'entreprise coloniale nécessitait des chefs disponibles et tout dévoués. En pays bè-togo, le pouvoir politique fut morcelé entre plusieurs pôles, les anciens détenteurs du pouvoir traditionnel ayant été exclus. Cette politique de déconstruction des structures anciennes fut à l'origine de la naissance de véritables dynasties à partir des premières nominations : c'est le cas notamment des Adéla Aklassou à Bè et des Adjallé à Amoutivé.

Sur l'ensemble du littoral du Togo, l'administration allemande ne reconnaissait que l'existence de six centres distincts du pouvoir traditionnel : Petit-Popo (Aného), Porto-Seguro (Agbodrafo), Togoville, Baguida, Bè et Amoutivé. Les chefs de ces entités furent les tout premiers auxiliaires locaux de l'administration à bénéficier d'une allocation. En effet, dès le 1^{er} août 1892, le commissaire impérial von Puttkamer¹³ supprima les taxes que les firmes européennes payaient aux chefs de la côte sur les produits d'exportation et les remplaça par une rente viagère. Les bénéficiaires n'étaient cependant pas logés à la même enseigne. En 1893, tandis que les trois chefs d'Aného et celui de Porto-Seguro reçoivent chacun 1500 marks, leurs homologues de Togoville, Baguida, Bè et Amoutivé devaient se contenter chacun de 500 marks (Sebald, 2007 : 32 ; Ahadji, 2007 : 69). Fixée suivant le poids social des chefs, la rente était surtout un moyen de pression sur ces derniers devenus des agents de l'administration coloniale.

Jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale en août 1914, le pouvoir des chefs politiques était stable en milieu bè-togo, tant que ces derniers évoluaient dans la droite ligne tracée par l'administration. Les lignages des premiers chefs investis par les Allemands étaient toujours les maîtres de la situation à Bè, Amoutivé et Baguida. À Togoville par contre, à la mort de Plakou en 1904, ce fut un descendant de Mlapa qui le remplaça, « *en attendant que les fils de Plakou trouvent le successeur légitime* » (Dossè, 1994 : 68). La chefferie demeura dans le lignage de Mlapa tout au long de la colonisation française.

¹³Il était en poste au Togo en 1887-1888, puis de 1889 à 1894.

Un pouvoir restructuré sous l'administration française (1914-1960)

Dès l'invasion du Togoland entre en août 1914 par les troupes franco-britanniques, le territoire des Bè-Togo se retrouva sous deux puissances alliées qui s'étaient mises d'accord pour le partager en zones d'occupation. La frontière partait de la côte entre Baguida et Agbodrafo et suivait le cours du Haho, laissant Lomé et ses environs en zone britannique, tandis que le territoire s'étendant à l'est de Baguida revenait aux Français (Marguerat, 2011 : 102). L'aire du peuplement bè-togo, comme l'ensemble du Togo allemand, allait donc devoir vivre sous deux administrations différentes¹⁴.

Entre l'*indirect rule* pratiqué par les Britanniques, qui traitèrent leur zone d'occupation comme partie intégrante de leur colonie de Gold Coast, et le régime assimilationniste des Français, il y avait certes une différence d'approche dans la politique de l'indigénat en général et le traitement réservé aux chefs en particulier. Mais au fond, l'idéologie coloniale des deux nations demeurait la même : la domination et l'exploitation des territoires conquis. La réponse donnée par le chef Jacob Adjallé d'Amoutivé en 1918, lors d'un sondage organisé par l'administration britannique, est illustrative de la situation du pouvoir traditionnel sous domination de la Grande-Bretagne :

« Dans les temps anciens, les Portugais étaient venus chez nous, les Danois leur succédèrent. Les Allemands arrivèrent à leur tour, et les Anglais sont chez nous à présent. Nous disons que nous vivons sous les Anglais. Nous sommes des Noirs, nous n'avons aucun pouvoir, c'est tout ce que nous pouvons dire¹⁵ ».

Il ne faut donc pas imaginer la zone britannique comme un havre de démocratie et de liberté. Quoiqu'il en soit, la nouvelle autorité coloniale, qui avait peu de cadres, ne put que continuer à appuyer son pouvoir sur le réseau des chefs de la période allemande. Aklassou et Jacob Adjallé furent maintenus dans leurs fonctions¹⁶, même si ce dernier était réputé germanophile.

À la suite de l'accord de Londres du 10 juillet 1919, le Togo allemand fut partagé en deux entre la France et la Grande-Bretagne, chacune a administré sa partie sous le régime du Mandat de la Société des nations (1922-1946), puis sous la tutelle de l'Organisation des nations unies (1946-1960)¹⁷ (Assima-Kpatcha *et al.*, 2011 : 42-46). L'ensemble du pays bè-togo se retrouva désormais sous la juridiction de la France. Dans le souci d'avoir une mainmise réelle sur tout le Togo, l'administration coloniale française organisa le territoire en cercles et subdivisions constitués de

¹⁴ Aux britanniques, les circonscriptions administratives de Lomé, Kpalimé et Kété-Kratchi ; aux Français celles d'Aného, Atakpamé, Sokodé et Sansanné-Mango.

¹⁵ PRO-London, ZHC 1, n° 8066, 66, cité par P. Sebald (1988).

¹⁶ Jusqu'à leur décès : le premier, le 30 juin 1927, et le second, le 10 août 1943.

¹⁷ La Grande-Bretagne rattacha sa partie à la Gold Coast, à l'issue du référendum du 9 mai 1956. L'ensemble de ce territoire accéda à la souveraineté internationale, le 6 mars 1957, sous le nom de Ghana.

nombreux cantons. La création de cantons répondait à la nécessité de mieux contrôler les populations par le biais des chefs soumis, comme le commandant de cercle d'Aného l'a souligné plus tard dans son rapport du 22 décembre 1944 adressé au commissaire de la République togolaise :

« Il est hors de doute que l'éparpillement de l'autorité indigène ne facilite en aucune manière, quand il ne la contrarie pas, l'action de l'Administration du cercle. Celle-ci, pour avoir sa pleine efficacité, doit être rapide et concentrée et, pour ce faire, s'exercer par l'intermédiaire d'un nombre restreint d'individus éprouvés, adaptés à nos méthodes et habiles à discerner le sens dans lequel elles doivent s'appliquer¹⁸ ».

L'aire du peuplement bè-togo a été partagée entre les cercles de Lomé et d'Aného ainsi que la subdivision de Tsévié¹⁹. Dès la fin des années 1920, les villages et hameaux situés au nord de Lomé ont été regroupés dans le canton d'Aflao. Habité en majorité par des Flawu, ce canton est placé sous la direction du chef Awunor Kohu d'Aflao-Gakli auquel succéda de son vivant²⁰ son fils Kouassi dit Awunor Détu Dzidzolé en 1931. Mais celui-ci n'étant pas en odeur de sainteté auprès de l'administration, il est écarté du trône en 1936 en faveur de son secrétaire, Séméknon Agblévon²¹. La promotion de ce dernier à la tête du canton d'Aflao-Gakli s'est fait en violation des règles traditionnelles de dévolution du pouvoir dans cette localité, parce que le nouveau chef appartenait à un autre lignage, originaire d'Aflao-Sagbado, village où d'ailleurs il s'était retiré pour mieux jouir de son pouvoir.

De leur côté, les localités d'Amoutivé, Bè, Baguida, Agònyivé, Djagblé, Abobo et Dékpo formèrent des cantons distincts, les trois premiers situés dans le cercle de Lomé, les quatre autres dans la subdivision de Tsévié, en plus de Lébé qui était un « village autonome ». Togoville était aussi un « village autonome » dans le cercle d'Aného, qui comportait dix cantons au nombre desquels celui de Porto-Seguro²². Ce canton comprenait officiellement sept villages : Porto-Seguro (chef-lieu), Séwatsrikopé, Gounkopé, Batékopé, Togokomé, Gbodjomé et Ekpui²³.

L'une des particularités du canton de Porto-Seguro résidait dans le fait qu'il était habité par des populations composites : les Guin (à Porto-Seguro et à Gounkopé) et les Éwé, notamment Somé et Bè-Togo (dans les autres villages). Ceux-ci ne comprirent pas pourquoi les Guin à qui leurs ancêtres avaient donné hospitalité au sud du lac Togo en 1835²⁴ puissent les « commander » par le truchement de leur chef Smart Séwavikpé Lassey dit Fio Assiakoley II (1932-1959)²⁵. Ce chef dirigea le canton

¹⁸ ANT-Lomé, Cercle d'Aného, série 2APA, dossier 47 : Liste des cantons et villages du cercle d'Aného, 1935-1947.

¹⁹ Cette dernière fut transformée en cercle en 1952.

²⁰ Le chef Awunor Kohu ne jouissant pas d'une excellente santé.

²¹ CAOM-Aix-en Provence, Fonds moderne AOF, sous série G 14G/26 bobine 184 : fiche de renseignements sur les chefs du Cercle du Sud (1938).

²² ANT-Lomé, Cercle d'Aného, série 2APA, dossier 47 : Liste des cantons et villages du cercle d'Aného, 1935-1947.

²³ Il y en avait bien d'autres, qui dépendaient comme hameaux de Togokomé ou de Gbodjomé. Il s'agissait notamment de Kossi-Agbavi, Dévinkimé, Nimanya, Kpessi (Drafoè et Amindi), Agbata (Allaglo et Lanzo), Agbodankopé (Avoudjigbé), Dagué, Amédéhoèvé et Afidényigba.

²⁴ *Bulletin des Lacs*, n° 000 de septembre 2000, p. 8.

²⁵ Ses prédécesseurs étaient : Kodjo Agbossou, Assiakoley, John Mensah I^{er} et Mensah II.

avec zèle à la satisfaction de l'administration coloniale, mais au grand dam de ses sujets. Cette situation entraîna des conflits d'autorité entre les chefs éwé de la région et Fio Assiakoley II, ce dernier n'hésitant pas à faire nommer les candidats de son choix à la tête des villages du canton. En témoigne le cas de la chefferie de Dagué toujours détenue par la famille Néglokpé originaire de Porto-Seguro²⁶.

La gestion du pouvoir politique au Sud-Togo reposait dorénavant sur les *yovofio*. Les principaux éléments qui légitimaient le nouveau statut de ces chefs étaient un acte administratif de nomination, attesté par l'arrêté publié au Journal Officiel et, à partir des années 1930, le procès-verbal d'élection. À cela s'ajoutent un casque et un drapeau, symboles de l'autorité coloniale. La légitimation de ces chefs variait par contre selon les individus, les familles, les points de vue et les circonstances. Les Adéla Aklassou tout comme les Adjallé justifient leur pouvoir à la fois par l'appartenance à la communauté bè et par l'ancien statut de chefs de lignages ou de quartiers de leurs ancêtres respectifs (Édoh, 2010 : 57 ; Adjallé, 2012 : 53). Les premiers prétendent même que c'est le doyen de leur lignage qui annonçait l'ouverture des cérémonies bisannuelles du culte de *Nyigblin* à Bè (Goeh-Akué, 2006 : 47). Quant aux membres du lignage Mensah-Assiakoley, ils considèrent un contrat « écrit » de cession de terrain conclu par leurs ancêtres avec les dignitaires de Togoville le 1^{er} octobre 1835 comme fondement de leur pouvoir au sud du lac Togo. Ce document les reconnaissait comme nouveaux propriétaires de ce territoire « jusqu'à la fin du monde », situation que l'administration coloniale n'avait eu aucun mal à entériner²⁷.

Dans l'entité administrative qu'était le canton, les problèmes d'ordre politique, social et économique étaient réglés à différents niveaux par les chefs de lignages, les chefs de quartiers, les chefs de villages et, en dernier ressort, par les chefs de cantons. Une singularité du rôle joué par ces derniers sur le littoral du Togo était l'organisation des zangbéto²⁸, une « force de police nocturne » chargée de veiller sur les villages, pour empêcher les crimes et les vols²⁹. Constituée par quelques jeunes gens déguisés à l'aide de vêtements en raphia, cette force de police circulait dans les villages afin de maintenir l'ordre. Les justiciables accusés de larcins, les auteurs de troubles et les malfaiteurs étaient traduits devant le conseil du chef de canton. C'est dans la cour de ce dernier qu'avaient lieu les procès afin de rechercher les coupables de différents forfaits, ainsi que les voleurs pris en flagrant délit, mais refusant de faire des aveux. Quant au cas de vols qualifiés et de crimes de sang, ils relevaient de la compétence du commandant de cercle³⁰.

²⁶ Informateur : Dovi Ségbo, né en 1910, cultivateur à Dagué ; entretien à Dagué, le 19/12/2000.

²⁷ *Bulletin des Lacs*, n° 000 de septembre 2000, pp. 5-6.

²⁸ Littéralement : « homme de la nuit ».

²⁹ Informateur : Robert Dotè Mensah, né en 1938, fonctionnaire international à la retraite ; entretien à Agbodrafo, le 13/04/2001.

³⁰ Informateur : Adzo Assou Zokplonou, né vers 1920, chef du quartier Adzrométi (Bè) ; entretien à Bè, le 20/06/2005.

Sous le gouvernorat d'Auguste Bonnacarrère (1922-1931), les chefs locaux participèrent aussi à la gestion des affaires du territoire dans le cadre des « conseils de notables indigènes », organes institués par l'arrêté local du 17 février 1922. Jacob Adjallé d'Amoutivé et Koudolo Gassou de Baguida furent les seuls chefs bè-togo à avoir fait partie du premier conseil des notables à Lomé dont les membres furent nommés pour trois ans par le gouverneur en 1922.

La collaboration souhaitée s'étant révélée encourageante, en raison de l'intérêt suscité chez les chefs par les questions d'intérêt public, l'arrêté local du 4 novembre 1924 rendit exclusivement électif le mandat des membres des conseils de notables. L'exercice du droit de vote fut donc vécu effectivement au Sud-Togo dès le 1er avril 1925 par un corps électoral encore très restreint composé des principaux chefs de familles, des chefs de quartiers des centres urbains, des chefs de villages et de cantons. Sédjro d'Agouèvé (Agoènyivé), Apéti de Dékpo, Joseph Aklassou II de Bè, Ahiamblé de Lébé et Jacob Adjallé d'Amoutivé étaient les chefs bè-togo ayant siégé dans le conseil de Lomé, et Djossou Mlapa IV de Togoville dans celui d'Aného (d'Almeida et Gbédémah, 1982 : 113-114).

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les conseillers-notables se sont résolument engagés dans la vie politique plus effervescente au sud du territoire. Les chefs traditionnels furent nombreux à l'avant-garde des revendications adressées par les populations à l'administration locale ou à l'origine des pétitions envoyées à l'Organisation des nations unies. Ils ont également joué un rôle déterminant dans les principales formations politiques créées en 1946 : le Comité de l'unité togolaise (CUT), d'obédience nationaliste, et le Parti togolais du progrès (PTP), de courant pro-français³¹. Les chefs vont ainsi lutter sur différents bords, au cours de la marche du Togo vers l'indépendance (Aduayom *et al.*, 2011 : 569-581).

Dès le début des années 1950, l'atmosphère violemment conflictuelle de la fin de la période coloniale fournit de nouveaux espaces aux vieilles querelles entre membres des familles dirigeantes, qui se divisèrent en deux camps antagonistes. Au sud du lac Togo, les chefs éwé cherchèrent en vain à se soustraire à l'autorité de Fio Assiakoley II, chef du canton de Porto-Seguro. En fait, les chefs proches de l'administration avaient le vent en poupe jusqu'en 1958. Dans le même temps, leurs pairs nationalistes subissaient des exactions de toutes sortes. C'est ainsi qu'à Bè par exemple, Joseph Aklassou II, soupçonné de flirter avec le CUT, fut révoqué de ses fonctions en 1956 au profit de Sodjédo du PTP. L'administration coloniale installa le promu dans un nouveau « palais » qu'elle lui construisit la même année (Édoh, 2010 : 73-74).

³¹ Dans la région septentrionale, régnait en maître un parti de chefs traditionnels, formé sur l'initiative de l'administration, pour combattre l'influence du CUT. Il s'agissait de l'Union des chefs et des populations du Nord (UCPN), créée en 1951.

Après la victoire du CUT aux élections du 27 avril 1958, les nationalistes prirent leur revanche sur les partisans du PTP : de véritables émeutes furent organisées contre les chefs dits collaborateurs qui furent molestés et destitués. La plupart d'entre eux ne retrouvèrent leur trône qu'à la faveur du coup d'État militaire du 13 janvier 1963, tandis que leurs adversaires rejoignirent l'opposition silencieuse, en espérant un retournement de situation en leur faveur (Gayibor, 2003 : 102). C'est dire que le sort des chefs était déterminé par leur option politique, un choix lourd de conséquences, même après l'accession du Togo à l'indépendance le 27 avril 1960.

Conclusion

Au terme de cette étude, il est clair qu'avant l'avènement de l'ordre colonial européen sur le littoral du Togo en 1884, le pouvoir était essentiellement théocratique chez les Bè-Togo. Il était détenu par le clergé de *Nyigblin*, dont les membres étaient désignés par voie de divination. Dans cette entité politico-religieuse, il existait d'autres personnages au pouvoir plus ou moins étendu. Mais aussi influents qu'ils étaient, ils ne pouvaient transgresser les lois édictées par les officiants du culte de *Nyigblin*. Cependant, dès l'installation de l'autorité allemande sur le territoire qui allait devenir le Togo, la donne a littéralement changé, au gré des intérêts des nouveaux maîtres du jour. Faute de chefs répondant à leurs aspirations, les colonisateurs en ont créé partout où le besoin se faisait sentir. Il est évident qu'entre les premiers administrateurs coloniaux et leurs interlocuteurs bè-togo, s'est noué tout un jeu de dupes. Les colonisateurs ont essayé d'imposer à la chefferie l'image de monarchies à l'europpéenne, héréditaires de père en fils et dotées de « terres de la couronne ». Dès lors, les chefs bè-togo se sont employés à façonner ou à diffuser les « traditions » justifiant dynasties et appropriations. Pour mieux jouir de leur nouveau statut, ils ont dû souvent s'adapter, bon gré mal gré, aux exigences des pouvoirs coloniaux. La plupart des chefferies actuelles en milieu bè-togo sont les héritières de celles mises en place par l'administration coloniale.

Sources et bibliographie

1- Sources orales

Informateur : nom et prénoms	Statut/fonction	Age approximatif	Lieu et date de l'entretien
DOVI Ségbo	Cultivateur	90 ans	Dagué, le 19/12/2000
MAMA KPONU	Prêtresse de <i>Nyigblin</i>	66 ans	Togoville, le 04/04/2006
MENSAH Dotè Robert	Fonctionnaire international à la retraite	63 ans	Agbodrafo, le 13/04/2001
LANDJÉKPO Dotowou	Chef du quartier Kagomé (Baguida)	93 ans	Kagomé (Baguida), le 03/10/2012
ZOKPLONOU Adzo Assou	Chef du quartier Adzrométi (Bè)	85 ans	Bè, le 20/06/2005

2- Documents d'archives

ANT-Lomé, Cercle d'Aného, 2APA, dossier 23 : Note sur la situation politique, économique et sociale dans le cercle, 1935

ANT-Lomé, Cercle d'Aného, série 2APA, dossier 47 : Liste des cantons et villages du cercle d'Aného, 1935-1947.

ANT-Lomé, Cercle de Lomé, série 3APA, dossier 49 : Recherches scientifiques, mœurs et coutumes. Légende de la fondation de la ville de Lomé et du village de Bè. Généalogie des chefs de Baguida, 1929.

ANT-Lomé, Cercle de Lomé, série 2APA, dossier 10 : Rapport de tournée de recensement et d'étude générale dans les quartiers du cercle (Bè et quartiers avoisinants), 1930.

ANT-Lomé, Cercle de Lomé, série 2APA, dossier 14 : Rapport de tournée du chef de la Subdivision Nativel dans le canton d'Agouévè, 1932.

ANT-Lomé, Cercle de Tsévié, série 2APA, dossier 20 : Canton de Djagblé. Situation politique, problème de chefferie, monographie, correspondances diverses, 1946-1961.

ANT-Lomé, Cercle de Tsévié, série 2APA, dossier 32 : Canton de Dékpo. Problèmes de chefferies, rapport du commissaire de police sur les dénonciations calomnieuses, 1952-1961.

ANT-Lomé, Cercle de Tsévié, série 2APA, dossier 35 : Canton d'Abobo. Problèmes de chefferies ; litiges fonciers ; situations politiques ; correspondances, 1954-1967.

ANT-Lomé, Cercle de Tsévié, série 2APA, dossier 37 : Village de Lébè. Correspondances avec le commandant de cercle, pétitions de la population, 1955-1959.

CAOM-Aix-en-Provence, Fonds moderne AOF, sous série G 14G/26 bobine 184 : fiche de renseignements sur les chefs du Cercle du Sud (1938).

PRO-London, ZHC 1, n 8066, 66.

3- Bibliographie

ADJALLÉ K. B. S., 2012. *Contribution à l'histoire d'Amoutivé (Lomé) du XVII^e siècle à 1960*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Lomé, Université de Lomé, 114 p.

ADUAYOM A. M. et al., 2011. « Le refus de la colonisation : de la pénétration à la Seconde Guerre mondiale », in GAYIBOR N. (dir.), *Histoire des Togolais des origines aux années 1960*, Tome IV : *Le refus de l'ordre colonial*, Paris-Lomé, Karthala-Presses de l'UL, pp. 491-556.

AGBÉTIAFA K., 1985. *Les ancêtres et nous. Analyse de la pensée religieuse des Bè de la commune de Lomé*, Lomé, Nouvelles éditions africaines, 95 p.

AHADJI A.Y.V., 2007. « Rapports entre l'administration coloniale allemande et les chefs locaux dans la zone côtière du Togo : un exemple de démocratie en 1896 ? », in OLOUKPONA-YINNON A. P. (éd.), *Le Togo 1884-2004 : 120 ans après Gustav Nachtigal. Connaître le passé pour mieux comprendre le présent*, Actes du colloque international de Lomé des 27, 28 et 29 septembre 2004, Lomé, Presses de l'UL, pp. 67-72.

ALMEIDA S. K. (d') et GBÉDÉMAH S. Y., 1982. *Le gouverneur Bonnacarrère au Togo*, Lomé, NEA, 119 p.

ASSIMA-KPATCHA E. et al., 2011. « La constitution de l'espace togolais », in GAYIBOR N. (dir.), *Histoire des Togolais des origines aux années 1960*, Tome III : *Le Togo sous administration coloniale*, Paris-Lomé, Karthala-Presses de l'UL, pp. 23-46.

Bulletin des Lacs, 2000 n° 000 de septembre, 28 p.

DOSSÈ A. et SURGY A. (de), 1994. *Histoire d'une théocratie, Togoville des origines à 1914, suivi de Le roi-prêtre des Evhé du Sud-Togo*, Lomé, PUB, coll. « Patrimoines », n° 4, 135 p.

ÉDOH S., 2010. *Du pouvoir coutumier à la chefferie coloniale : le cas du canton de Bè de la deuxième moitié du XIX^e siècle à 1960*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Lomé, Université de Lomé, 88 p.

ÉTOU K., 2006. *L'aire culturelle nyigblin (Togo-Ghana) du XVII^e à la fin du XIX^e siècle*, Thèse de doctorat unique en Histoire, Lomé, Université de Lomé, 600 p.

GAYIBOR N. L., 2003. « Les rapports entre les autorités politiques et les chefs traditionnels au Togo de 1960 à la fin du XX^e siècle », in PERROT C.-H. et FAUVELLE-AYMAR F.-X. (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, pp. 97-109.

GOEH-AKUÉ M., 2006. « Bè, du vieux village au bastion de l'opposition démocratique : les formes de pouvoir et leur mode de légitimation dans le cadre de la gestion et l'aménagement urbains à Lomé (Togo) », in GOERG O. (dir.), *Pouvoirs locaux et gestion foncière dans les villes d'Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, pp. 27-64.

JONES A. et SEBALD P. (éd.), 2005. *An African Family Archive. The Lawsons of Little Popo/Aneho (Togo), 1841-1938*, (« Sources of African History », vol. 7), Oxford, Oxford University Press, 566 p.

KOUMONDJI A., 2010. *Histoire de Baguida du XVIII^e siècle à 1960*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Lomé, UL, 86 p.

KÜAS R., [1939] 1997. *Souvenirs du Togo*, Lomé, Haho, Presses de l'UB, Karthala, coll. « Les Chroniques anciennes du Togo », n° 7, 286 p.

MARGUERAT Y., 1993. *La naissance du Togo selon les documents de l'époque. Première période : l'ombre de l'Angleterre*, Lomé, Haho et Karthala, coll. « Les Chroniques anciennes du Togo », n° 4, 471 p.

MARGUERAT Y., 1999. *Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo : articles et documents (1984-1993)*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, coll. « Patrimoines, n° 1 » [1ère édition, 1993], 230 p.

MARGUERAT Y., 2011. « L'occupation franco-britannique (septembre 1914-septembre 1920) », in GAYIBOR N. (dir.), *Histoire des Togolais des origines aux années 1960*, Tome III : Le Togo sous administration coloniale, Paris-Lomé, Karthala-Presses de l'UL, pp. 101-175.

MARGUERAT Y. et PÉLÉÏ T., 1996. *Si Lomé m'était contée...* Tome III, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, 347 p.

PAZZI R. (RP), 1979. *Introduction à l'histoire de l'aire culturelle ajatado*, Lomé, INSE/UB, 323 p.

SEBALD P., 1988. *Togo 1884-1914. Eine Geschichte der deutschen « Musterkolonie » auf der Grundlage amtlicher Quellen*, Berlin, Akademie-Verlag, XXII – 792 p.

SEBALD P., 2007. « Les cinq jours du Dr Gustav Nachtigal au Togo (2-7 juillet 1884) », in OLOUK-PONA-YINNON A. P. (éd.), *Le Togo 1884-2004 : 120 ans après Gustav Nachtigal. Connaître le passé pour mieux comprendre le présent*, Actes du colloque international de Lomé des 27, 28 et 29 septembre 2004, Lomé, Presses de l'UL, pp. 17-51.

YIGBÉ D., 2013. « Le quartier de Bè comme lieu d'identité dans l'histoire du Togo », in *Actes du colloque international de Lomé sur le refus de l'ordre colonial 1884-1914* (à paraître).